

AVIS DE VACANCE DE POSTE

INTITULE DU POSTE

RESPONSABLE DU SERVICE MILIEUX DE VIE ET SANTE (H/F)

Référence : FP2AFS03

Famille professionnelle : AFFAIRE SOCIALE

Emploi-type : CONSEILLER.E EXPERT.E

Catégorie d'emploi : A

Groupe RIFSEEP : 1

Structure

Agence régionale de santé de Guyane

Localisation administrative et géographique

66, avenue des Flamboyants - C.S 40696 - 97336 Cayenne Cedex – Guyane Française

Contexte et enjeux de la fonction

L'agence régionale de santé (ARS) de Guyane est un établissement public administratif de l'Etat créé le 1^{er} avril 2010, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière.

L'établissement est composé de 80 collaborateurs répartis en 5 directions : direction de la santé publique (DSP), direction de l'offre de soins (DOS), direction de l'autonomie (DA), direction des services comptables et financiers, et secrétariat général.

Le service « milieux de vie et santé » fait partie de la direction de la santé publique. Ce service est chargé de réaliser des actions sur les thématiques suivantes : l'habitat, l'urbanisme, la lutte contre les maladies vectorielles, le contrôle sanitaire aux frontières, la lutte contre les nuisances sonores, le suivi de la qualité de l'air extérieur et intérieur, la pollution des sols, la gestion des déchets issus de l'activité de soins.

Missions clefs

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la directrice de santé publique, le/la responsable assure la coordination et la mise en œuvre des actions en santé environnementale.

Dans les champs de la santé environnementale relevant du Préfet, le service est chargé de la mise en œuvre du protocole de coopération liant le Préfet de la Région au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Il (elle) participe à la mise en œuvre des actions de gestion des alertes sanitaires ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'actions dans son domaine de compétence (PRSE, CPOM etc...).

Activités principales

Le/la responsable du service a pour activité principale la gestion des dossiers suivants :

- la lutte anti-vectorielle concernant les maladies transmises par les moustiques ou autres insectes) en lien avec la collectivité territoriale de Guyane
- le contrôle sanitaire aux frontières dans les points d'entrée du territoire et l'application du règlement sanitaire international,

Il supervise par ailleurs un ingénieur et des techniciens chargés de prévention et de gestion des risques sanitaires dans les domaines suivants

- l'habitat : instruction des procédures d'insalubrité de l'habitat ; gestion des plaintes ;
- l'urbanisme : avis sanitaires concernant les permis de construire, les documents d'urbanisme...
- les risques liés aux activités industrielles et minières

- les risques liés au plomb et à l'amiante
- les nuisances sonores : prévention, inspections, contrôle, gestion des plaintes,
- les déchets d'activité de soins, les déchets,
- la qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur
- le risque de radon dans l'habitat et les ERP.

Spécificités du poste et contraintes :

- Fonction d'encadrement à assurer pour une équipe comprenant :
 - ✓ 1 cadre A adjoint au chef de service
 - ✓ 3,5 ETP cadres B
- Participation aux astreintes de l'ARS sur la base du volontariat, aux réunions de plateforme de veille et de gestion des alertes sanitaires.

Les activités ci-dessous peuvent faire l'objet d'une évolution en fonction des enjeux de la direction et des mouvements de personnels qui pourraient avoir lieu.

Environnement

En interne : échanges « métiers » avec les autres services de la direction, avec les autres directions ou services de l'ARS.

En externe : échanges « métiers » avec les autres services de l'Etat, les services techniques des collectivités territoriales et les partenaires de l'ARS.

Profil recherché

- Fonctionnaire de catégorie A à dominante scientifique (profil ingénieur en génie sanitaire)
- Ou agent contractuel de niveau BAC+5 à dominante scientifique

Une expérience en matière de santé environnementale ou en santé publique est souhaitable.
Permis de conduire (permis B) requis.

AVANTAGES SPECIFIQUES

La rémunération indiciaire + primes IFSE (réforme en cours RIFSEEP)

+ Indemnité de « vie chère » correspondant à une majoration de 40% du traitement indiciaire

+ Primes spécifiques d'installation pour les fonctionnaires

Votre contact au sein de la structure	<p>Alice SANNA Directrice adjointe santé publique CS 40696 – 97336 Cayenne CEDEX Courriel : alice.sanna@ars.sante.fr</p>
Date d'échéance	<p>Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer par voie électronique ou par courrier le 2 mars 2020 au plus tard à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par voie électronique : Johannel SMOCK Responsable des ressources humaines de l'ARS de Guyane Courriel : ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr - ou par voie postale au 66 avenue des flamboyants – CS 40696 – 97336 Cayenne Cedex <p>Poste à pourvoir au plus tôt.</p>